

Date de convocation : 20 janvier 2022

Date d'affichage : 20 janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept janvier, à 19 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de David MICHEL, Maire

Présents : David MICHEL, Claude MICHEL, Josette LECOINTE, Sophie VATIGNEZ, Alain DEBEAUVAIS, Stéphane DUMONTIER, Mauricette JUBERT, Cédric LECOINTE, Fabrice MARCHANT, Jean TRUJILLO, Chantal ZERROUKI

Absent excusé : Patricia PEZET

Absent : Pierre-Albert PINGUET

Secrétaire de séance : Cédric LECOINTE

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et accepté à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU BOUT LA HAUT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réfection de la rue du bout la haut VC n°10, ainsi que l'aménagement d'un mini rond-point au niveau du calvaire.

Il présente le devis de l'entreprise P.R.C pour un montant de 79848,90 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte ce projet.
- Autorise M. le maire à réaliser les demandes de subventions auprès de l'état pour la DETR, la DSIL et du Conseil Départemental de la Seine-Maritime.
- Décide d'inscrire la dépense au budget 2022.

RESERVE INCENDIE HADANCOURT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réalisation d'une réserve incendie enterré de 60m3 au hameau d'Hadancourt.

Il présente le devis de l'entreprise P.R.C pour un montant de 27667.40 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte ce projet
- Autorise M. le maire à réaliser les demandes de subventions auprès de l'état pour la DETR, la DSIL et du Conseil Départemental de la Seine-Maritime.
- Décide d'inscrire la dépense au budget 2022.

RESERVE INCENDIE BOIS DES PUIITS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réalisation d'une réserve incendie enterré de 120m3 dans le centre du hameau du bois des puits.

Il présente le devis de l'entreprise P.R.C pour un montant de 37098.60 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte ce projet
- Autorise M. le maire à réaliser les demandes de subventions auprès de l'état pour la DETR et du Conseil Départemental de la Seine-Maritime.
- Décide d'inscrire la dépense au budget 2022.

RESERVE INCENDIE LES ANTHIEUX

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réalisation d'une réserve incendie enterré de 120m3 dans le hameau des Anthieux au niveau de la chapelle.

Il présente le devis de l'entreprise P.R.C pour un montant de 37122.50€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte ce projet
- Autorise M. le maire à réaliser les demandes de subventions auprès de l'état pour la DETR et du Conseil Départemental de la Seine-Maritime.
- Décide d'inscrire la dépense au budget 2022.

TARIFS 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les tarifs des diverses prestations communales.

Concession cimetière : trentaine = 220 €, cinquantenaire = 320 €,

Columbarium : 10 ans = 400€, 20 ans = 700€, 30 ans = 800€

Salle des Fêtes :

1 Journée : 200 €

Vin d'honneur : 80 €

Electricité : 0.20 € / KW

Non-respect du règlement ou petite dégradation : 20 €

Casse ou manquant (table, chaise, banc) = 20 €

2 Journées : 300€

Le couvert : 1 €

Casse vaisselle : 1.50 € / pièce

Salle non nettoyés : 50 €

prise de clés avant la date = 20 €

Location diverse à domicile :

Coupes ou couverts (1 fourchette, 1 couteau, 1 cuillère à café) : 0.10 €/ pièce

Casse ou manquant vaisselle : 1.50 €/ pièce

1 table : 2 €

1 chaise : 1 €

Casse ou manquant table / chaise / banc : 20 €

1 banc : 3 €

M. TRUJILLO fait remarquer que la revente d'électricité est interdite. M. le maire répond que c'est une participation aux frais de chauffage. M. TRUJILLO propose de l'inclure dans le prix de la location. M. le maire répond que ce ne serait pas équitable car l'été on n'utilise pas de chauffage et dans toutes les communes on opère ainsi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de reconduire les tarifs de 2021 pour 2022

CONTRAT PREVOYANCE ET SANTE CDG76

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2025 les collectivités auront l'obligation de participer financièrement au contrat prévoyance avec un minimum de 20% et au contrat santé avec minimum de 50% à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le centre de gestion de la Seine-Maritime propose de réaliser une mise en concurrence des assurances.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le conseil municipal à l'unanimité des membres présent :

- Prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protections sociales complémentaires des agents territoriaux.
- Prend acte du projet des centres de gestions normands de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations auprès des assurances
- Donne son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par les centres de gestion.

Temps de travail 1607 heures

Considérant qu'un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents ; Considérant le courrier électronique adressé à la commune (ou établissement) par l'autorité préfectorale le 24 janvier 2022 rappelant l'obligation de délibérer concernant le temps de travail des agents.

Le maire David MICHEL expose au conseil municipal que l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit que les collectivités territoriales et les établissements publics qui avaient maintenu un régime dérogatoire du temps de travail mis en place antérieurement à la publication de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale disposaient d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir, les règles relatives au temps de travail de leurs agents et ainsi garantir l'effectivité des 1607h.

A ce titre, le maire David MICHEL rappelle au conseil municipal que la commune de CRIQUIERS ne bénéficie pas de ce type de régime dérogatoire. Aucune réduction de la durée annuelle de travail n'a été instaurée pour tenir compte de sujétions liées à la nature de certaines missions et à la définition de certains cycles de travail qui en résultent. Après délibération, le Conseil municipal valide à l'unanimité cette délibération.

En résumé on nous demande de nous assurer que les agents communaux étant rémunéré 35h par semaine font bien leurs 35h par semaine, nous avons qu'un seul agent à 35h qui est Laurent et qui fait bien ces 35h soit 1607h par an.

RESERVE PIERREMENT

Monsieur le maire explique qu'un courrier avait été envoyé à la mairie de HAUCOURT concernant l'installation d'une réserve incendie dans le hameau de Pierrement. il avait proposé une participation commune donc pour CRIQUIERS : 6 habitations / HAUCOURT : 3 habitations. La mairie de Criquiers a pris l'initiative de réaliser dans un premier temps le projet avec l'accord du propriétaire qui met à disposition son terrain moyennant une indemnité de 1000 € tous les 10 ans. Le montant de ces travaux s'est élevé à 28320.30€ H. T + 1000€ de location de terrains. Avec deux subventions à déduire, une de la DETR d'un montant de 11328.12 € et du Conseil départemental 76 d'un montant de 8496 €. Ce qui reviendrait à la charge de la commune de 9496.12 €. Il sera donc proposé, sans obligation, une participation selon la quote-part de chaque commune qui serait de 6330.79€ pour la commune de Criquiers et de 3165.39€ pour la commune d'Haucourt. Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité des membres présents et charge M. le maire de faire les démarches auprès de la commune de Haucourt.

POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Vidéo-protection /City stade : Concernant la vidéo-protection, M. le maire a eu un rendez-vous avec un gendarme référant qui est en train de monter un dossier malheureusement, il nous informe qu'au vu du manque de dégradations ou de délit, la gendarmerie pourrait ne pas donner son accord pour agréer la pose de caméra de surveillance. Le maire explique que pour le city stade le projet est toujours en cours, il notifie quand même que le prestataire est revenu vers lui pour lui remettre un questionnaire à remplir concernant les couleurs, matériaux etc.

Eglise : Les travaux ont commencé, il y a également un mur qui a été détruit pour améliorer l'accessibilité. Il n'y a pas eu de subvention concernant ces travaux.

Aménagement les Anthieux : L'appel d'offres a débuté le 27 janvier 2022, Une demande de subvention a été déposée, le dossier est donc en cours.

INFORMATIONS DIVERSES

Maison Mme CARLE : M. le maire revient sur le projet de la maison jouxtant la mairie, et il informe le conseil que le compromis de vente a été signé. M. TRUJILLO dit qu'on aurait pu faire un référendum et le maire répond que non mais qu'on a bon espoir que la population soit intéressée par un artisanat local susceptible de dynamiser la commune.

Photocopieur : Le maire explique aux conseillers que 3 photocopieurs seront achetés : 1 pour la mairie et 2 pour l'école en remplacement de ceux qui étaient actuellement en location et qui arrivaient à expiration.

Animations festives : M. le maire informe le conseil municipal d'une demande d'une association qui voudrait organiser diverses manifestations lucratives dans la salle des fêtes et lieux public : 4 lotos, repas dansants etc... Etant donné que cette association a réalisé son assemblée générale avec à l'ordre du jour principal le renouvellement du bureau quasiment à huis clos dans une habitation privée le soir du réveillon de la saint sylvestre alors que monsieur le maire avait proposé par lettre recommandée la salle des fêtes gratuitement et que les conseillers municipaux membres délégués de cette association n'ont pas été invités , alors m. le maire n'a agréé pas cette association et confie comme l'an dernier l'organisation des brocantes la fête patronale, le balltrap, et la cérémonie du 11 novembre à l'association Criquiers main verte . M. Claude Michel président de l'association Criquiers main verte informe qui convoquera prochainement les membres de l'association Criquiers mains vertes.

L'Association « Les petits Criquiérois » : sollicite une subvention pour faire des cadeaux aux enfants et fournir du matériel scolaire aux écoles. M. le maire rappelle que le conseil par délibération n'attribue plus de subvention. Il y a des manifestations comme les lotos qui rapportent de la trésorerie, par contre il propose de donner à l'association quelques objets (tables d'écolier, lampes d'éclairage public, livres d'école) et diverses choses stockées dans le grenier de l'école. Ces choses pourraient être vendues aux brocantes et à la cérémonie du 8 mai et à l'occasion de la fête patronale.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Mauricette JUBERT informe le conseil municipal que son voisin M. BOTTIN demande que l'accès à sa propriété (place dans le centre de Bois des Puits) actuellement en herbe soit amélioré car depuis l'automne c'est inaccessible. M. le maire répond que ce problème sera résolu dès que possible.

M. Cédric LECOINTE informe le conseil, qu'il a reçu un message provenant de M. DEQUIN, il le lit : Bjr, Comment se fait-il que ta mère soit obligée d'assurer la garderie, alors qu'il y a deux agents techniques disponibles payés pour cela, et surtout, une adjointe chargée des affaires scolaires, et qui plus est, compte tenu des risques de contaminations ?

Arrêtez de servir la soupe aux Michel.

Cordialement, Guy,

Madame Josette LECOINTE informe que par le passé les élus intervenaient fréquemment lorsqu'il y avait besoin à la cantine, la garderie même dans l'école pour garder les enfants par manque de professeurs et cela c'est toujours bien passé.

Madame Sophie VATIGNEZ informe qu'elle-même ainsi que le personnel scolaire reçoivent régulièrement des messages donnant des directives et des commentaires sur le fonctionnement des écoles émane de M. DEQUIN ancien adjoint ayant démissionné, monsieur LECOINTE ajoute qu'à cause de cela il règne une mauvaise ambiance également entre les parents d'élèves. M. le maire verra ce qu'il peut faire pour arranger cela.

Mme BOURDET et M. HUET ont assisté à la réunion du conseil : Mme Bourdet s'inquiète concernant les éoliennes et s'étonne n'avoir pas été informée d'un tel projet et le regrette. Elle fournit des documents concernant une association pour la protection de la nature. M. le maire lui indique qu'il entend son mécontentement mais qu'une réunion publique avait été organisée pour parler de ce projet et qu'une invitation avait été distribuée à chaque habitant, mais peu d'habitants présents maintenant l'étude est en cours, il pense que ce projet de 2 éoliennes très éloignées (600m) des habitations sont réalisables et que de toute façon la municipalité à peu de pouvoir, c'est monsieur le préfet qui décidera.

Permis de construire d'un bâtiment dans le hameau des Anthieux :

En fin de séance le maire revient sur le permis de construire déposé par M. Joly pour un bâtiment de 150m², se permis a été refusé pour motif que l'emplacement est hors agglomération lorsqu'il est entre une maison neuve et l'habitation de Mme DEHEYER et qu'il y a une cavité à 70m de là alors que le périmètre protégé de 60m donc ne gêne pas la construction d'un simple bâtiment. M. le maire décide de conserver son avis favorable le conseil à l'unanimité ce dit solidaire et autorise M. le maire à en aviser le pétitionnaire.

Fin de séance : 21 H 30

Maire,

David MICHEL

Les Adjoints,

Claude MICHEL

Josette LECOINTE

Sophie VATIGNEZ

Les Conseillers,

Stéphane DUMONTIER

Mauricette JUBERT

Cédric LECOINTE

Fabrice MARCHANT

Patricia PEZET

Jean TRUJILLO

Chantal ZERROUKI